

Image not found or type unknown



Droit du bailleur à une visite

Par **colombe 222**, le **30/07/2015 à 19:07**

Bonjour, une agence imm qui loue pour un propriétaire à le droit, d'une visite, de la location, une fois par an pour constater l'état des lieux. Si oui, un propriétaire a-t-il le même droit de visite ? merci de l'attention que vous porterez à ma demande.

Par **Lag0**, le **30/07/2015 à 19:53**

Bonjour, Ce droit à une visite annuelle est une légende. Aucun texte ne le fixe. Seule une clause du bail, donc un accord entre le locataire et le bailleur, pourrait prévoir une telle visite.

Par **colombe 222**, le **31/07/2015 à 10:44**

Bonjour, et merci Lag0 pour l'info!... bonne journée